



Section départementale de Seine-Saint-Denis

SNFOLC 93 – Union locale FO
Bourse du travail, 24 rue de Paris, 93100
Montreuil Tél. / fax : 01.55.86.24.47 ou
06.82.35.15.71
Mail : snfolc93@gmail.com

Montreuil, le 12 octobre 2023

LETTRE OUVERTE DES ADHÉRENTS ET ADHÉRENTES DU SNFOLC 93 À MME LA RECTRICE : COMMENT FAIRE NOS COURS DANS CE CONTEXTE DE « RETRAIT DES MOYENS » ! DONNEZ SATISFACTION AUX REVENDICATIONS !

Cela fait un peu plus d'un mois que les élèves sont rentrés dans nos collèges et lycées.

On est sortis du temps des mises en place et des ajustements.

La vérité nue telle qu'elle ressort des rapports de nos délégués d'établissement, c'est la pénurie, c'est l'abandon, c'est, dans le département le plus pauvre de métropole, une école elle-même paupérisée.

A l'heure où le phénomène du harcèlement fait la une des journaux, non sans motif, est-il raisonnable de laisser tant Vies scolaires dégarries dans les collèges du département, tant de bureaux avec l'inscription « infirmière » « psy-en » ou « assistante sociale » sur la porte et personne à l'intérieur ? L'institution peut-elle se reposer, pour cette mission, sur la seule *empathie* des élèves ? La moindre des choses serait qu'on écoute enfin sur ce terrain nos collègues, au lieu de leur faire parvenir pour solde de tout dialogue social, comme le fait M. le DASEN, les réponses toutes faites qui font rire jaune les salles des professeurs, les fameux courriers *valant audience* de la DSDEN...

Il est temps et plus que temps que vous les écoutiez vraiment...



Écoutez ceux de Barbusse-Saint-Denis vous expliquer pourquoi ils revendiquent un poste de psy-en.

Ceux d'Héritier-Noisy, un poste de CPE et 2,5 ETP d'AED.

Ceux de Descartes-Tremblay, un poste de CPE.

Ceux d'Henri IV-Vaujours d'un poste de CPE.

Ceux d'Evora-Montreuil un demi-poste de CPE et un poste d'assistante sociale.

Ceux d'Utrillo-Stains un poste de CPE et un d'infirmière.

Écoutez ceux d'Aubrac-Villetaneuse vous demander qu'on pourvoie au demi-poste d'infirmière et à celui de psy-en qui existent sur le papier.

Il ne serait pas raisonnable de considérer de telles requêtes, discutées entre collègues, pesées, chiffrées, comme des demandes de commodité ou de confort -le terme a été employé face à une délégation venue au rectorat. Ne les tenez

pas pour des lubies ou pour les déclinaisons de mots d'ordre venus d'en-haut. Ce sont des revendications nées du besoin même des élèves réels tel que nos collègues réels peuvent l'évaluer dans la réalité qu'ils vivent tous les jours, non sans un certain désarroi bien souvent.

Pour ce qui est des élèves en situation de handicap, nos correspondants peinent à seulement compter les heures d'accompagnement dont ils sont frustrés : tantôt les directions des établissements semblent elles-mêmes en peine d'en connaître le total, tantôt les notifications non-chiffrées de la MDPH laissent accroire que les besoins sont satisfaits à partir d'une ou deux heures accordées.

Mais, même dans ces conditions, nous pouvons assurer qu'il manque encore ... 118 heures d'accompagnement sur 276 notifiées à Héritier-Noisy, par exemple; 74 sur 198 à Jaurès-Montfermeil ; 59,5 sur 119 à France-Drancy ; 40,5 sur 111 à Evora-Montreuil ou 122 sur 221 à Pasteur-Villemomble...

Derrière ces statistiques effarantes, vous le savez, ce sont des centaines de jeunes scolarités mises en péril, autant de classes déstabilisées, de professeurs contraints à sortir de leur rôle pour endosser celui d'AESH.

Et qu'on ne vienne pas nous objecter que les viviers -c'est le mot en usage dans vos services- sont à sec, comme si des collègues pressentis avaient failli, comme si CPE et psy-en, infirmières ou AESH s'étaient rendus coupables d'une désertion dont professeurs et élèves devraient pour finir faire les frais ! Le ministère est comptable devant les personnels et devant les familles de cette politique de l'enveloppe fermée qui ne permet pas de répondre aux besoins ; c'est au ministère -dont vous êtes la représentante dans nos départements- que revient la responsabilité des conditions de recrutement, de travail et de rémunérations de personnels dont, sans nul doute, vous déplorez comme nous l'absence.

Enfin, nos correspondants tirent la sonnette d'alarme sur une hausse inédite des effectifs. Vous avez déclaré aux CSAA du 15-IX que sur cette question le rectorat n'avait pas varié dans ses *principes*. Nous en prenons acte.

Le rectorat se conforme-t-il donc bien à ses principes en augmentant le nombre d'élèves par classe au point de rendre la tenue des cours presque impossible ? Est-il dans ses principes de sommer les professeurs d'inclure des élèves à besoins particuliers dans les classes sans les inclure dans le calcul des effectifs ? Et où les collègues devraient-ils les inclure ? Dans quel recoin de salles dont toutes les tables sont occupées jusque devant les portes ? 5 classes à 25 élèves et 3 à 26 à Éluard-Montreuil où la norme était jusqu'à présent à 24.

A Jaurès-Montfermeil, ce seuil est aussi enfoncé dans 5 sections.

6 classes de 5^e à 28 ou 29 et plusieurs classes de 4^e et 3^e à 27 à France-Drancy avant clôture des inscriptions et avant « inclusion » -sans compter les classes de langues vivantes à 30.

A Oum-Kalthoum-Montreuil, deux classes franchissent le repère des 24 fixé par la DSDEN pour les collèges REP+.

Les collègues de Barbusse-Saint-Denis réclament une 5^e en plus l'an prochain pour rester sous la barre des 25 élèves.

Quant au principe admis depuis des décennies au lycée de ne pas dépasser les 35 par classe, il semble désormais battu en brèche.

A Schweitzer-Le-Raincy, la jauge est dépassée, dans 5 secondes sur 11, de même qu'à Bouilloche-Livry. A une dé-

légation du premier, vous faites répondre, en évoquant pour le maximum de 35 par classe non plus un seuil, ni une norme, ni même un repère, et pas davantage un principe, mais... un *souhait* ! Devant les collègues du second, vos services accusent Affelnet, la DSDEN ou la Région : mais quel que soit le responsable, il vous revient d'assurer pour ces élèves des conditions d'études normales.

Vous n'avez encore par répondu aux collègues de Condorcet-Montreuil en grève qui vous rappellent que jusqu'à peu *les effectifs... ne dépassaient pas 30 élèves par classe* <et qu'à cette rentrée> *2 classes de filière STI2D <sont> à 31 élèves, 5 premières générales entre 32 et 34 élèves, une terminale à 34 et deux groupes de spécialités SES à 36 et un groupe de spécialité NSI à 31* ».

A Sellier-Livry, en passant la barre à 30 qui est, en effet, celle de la majorité des secondes du département, vos services ont fait littéralement exploser les murs : lycéens et lycéennes sont contraints de recevoir leur enseignement... dans la cour. Votre réponse à la délégation ? Vous *entendez bien* ces difficultés - même si elles sont dues, selon vous, à *seulement 9 élèves supplémentaires*- mais vous ne pouvez les résoudre dans un contexte de *retrait des moyens*.



Non, on ne saurait se résigner à une telle dégradation !

Non, aucun lycéen, aucune lycéenne, aucun collégien ni aucune collégienne saurait être supplémentaire ! Tous et toutes ont droit à l'enseignement dans des conditions normales !

Aucun « retrait des moyens » ne peut justifier que nos élèves soient privés de cet enseignement !

Le SNFOLC 93 rend public ce courrier et les revendications qu'il contient, parce qu'elles concernent tout le monde. Il soutient chacune d'elle.

Il sera aux côtés des collègues qui en ce moment même se réunissent, pétitionnent, demandent audience et mettent la grève en discussion.

Il exige qu'à minima toutes les délégations soient reçues au rectorat de l'Académie de Créteil et, bon gré mal gré, à la DSDEN de Seine-Saint-Denis !